



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2016-02011

PUBLIÉ LE 25 FÉVRIER 2016

Sommaire

CHRU de Tours

37-2016-01-04-034 - Délégation de signature - Isabelle GEFFARD (1 page)

Page 3

CHRU de Tours

37-2016-01-04-034

Délégation de signature - Isabelle GEFFARD

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS
DIRECTION GENERALE

DECISION portant délégation de signature

Références : DG DS 08-2016

La directrice Générale,

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à 35, et R6143-38

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la Fonction Publique Hospitalière,

VU le décret n° 2014-8 du 7 janvier 2014 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois fonctionnels de directeur des soins de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 6 janvier 2014 nommant Madame Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD, Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,

VU l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 5 janvier 2016, plaçant Madame Isabelle GEFFARD, directrice des soins, adjointe coordonnateur général des soins du Centre Hospitalier Universitaire de Tours, en position de détachement en tant que coordonnatrice générale des activités de formation du Centre Hospitalier Universitaire de Tours.

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Isabelle GEFFARD, directeur des soins, est chargée de la coordination générale des activités de formation du Centre Hospitalier Universitaire de Tours. Elle assure par intérim :

- la coordination de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours,
- la direction l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, de l'Institut de Formation des Aides-soignants et de l'Institut de Formation des Ambulanciers.

A ce titre, elle reçoit délégation de signature, au nom de la Directrice Générale du CHU de Tours, pour signer les actes relatifs à :

- la gestion des organisations pédagogiques et logistiques,
- la gestion courante des structures de formation,
- la gestion des situations individuelles des étudiants dans le cadre de leurs droits et devoirs et en particulier les conventions de stage et les cartes d'étudiants,
- la gestion des personnels placés sous son autorité hiérarchique et notamment les autorisations d'absence et de congé.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier Principal du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours, et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire en application des articles D 6143-35 et R 6143-38 du Code de la Santé Publique.

Tours, le 4 janvier 2016

La Directrice Générale,

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD